

VILLE de DORDIVES

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Canton de Ferrières-en-Gâtinais

Convocation des membres
du Conseil : 22.10.2008

En exercice..... 23
Présents 18
Pouvoirs 4
Absent..... 1

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 7 NOVEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le 7 novembre, à 21 h 00, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric NÉRAUD, Conseiller général - Maire.

Etaient présents : M. NÉRAUD ; Maire, M. DOUCHET, Mme GUILLAUME, MM. DE SEQUEIRA, DELION, Mme LAKOMSKI, M. SABATIER Maires-adjoints ; Mmes DEVAUX, DUFOUR, LENOBLE, Mlle FERNANDES, Mmes MIGUET, LAVAL, MM. DOUCET, DELPORTE, Mme HOUEVILLE, MM. JULIENNE, TROJANI, Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés :

- | | |
|--------------|-------------------------------|
| - M. BEUQUE | - mandataire : Mme LAKOMSKI |
| - M. JACQUES | - mandataire : Mme DUFOUR |
| - M. HARDY | - mandataire : Mlle FERNANDES |
| - M. GILLET | - mandataire : Mme MIGUET |

Etait absent : M. LOIGEROT

Mme MIGUET Séverine est élue Secrétaire.

Le quorum étant atteint, M. NÉRAUD donne lecture du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2008 qui est adopté à l'unanimité. Puis l'ordre du jour est abordé.

M. NÉRAUD présente au Conseil le projet de création d'un Etablissement Public Foncier Local du Loiret (EPFL).

Le Conseil municipal, unanime

- . Demande à M. le Préfet la création de l'Etablissement Public Foncier Local du Loiret,
- . Décide l'adhésion de la commune à l'EPFL
- . Accepte, sur le territoire de la Commune, le principe de la mise en place de la Taxe Spéciale d'Equipement ;
- . Désigne les représentants de la Commune à l'Assemblée Spéciale de cet Etablissement.

Le Conseil municipal, unanime,

- DECIDE de modifier le budget principal de la Commune afin de prendre en compte des nouvelles dépenses et recettes ainsi que des écritures en régularisation.

- AUTORISE le Maire :

- ✓ à encaisser, pour le compte de la Commune, pendant toute la durée du mandat, les remboursements d'indemnités d'assurances concernant les sinistres.
- ✓ à signer les avenants aux contrats de location passés avec la Société DEXIA Longue Durée pour le véhicule du service de la Police Municipale, portant le loyer mensuel à 375,39 €, et pour le véhicule du Service de l'Eau, portant le loyer mensuel à 156,38 €.

Le Conseil municipal, unanime,

- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil général du Loiret, au titre du Fonds de Solidarité, à hauteur de 30 % du montant HT des frais d'études, de maîtrise d'œuvre et de travaux d'aménagement à réaliser dans le Parc d'Activités de la Colline et DEMANDE l'autorisation de préfinancer ces travaux.

- DESIGNER les prestataires retenus et AUTORISE le Maire à signer les marchés à intervenir pour l'élaboration du dossier de création et réalisation de la ZAC de la Rôderie et du dossier loi sur l'eau (ECMO), et pour la réalisation du dossier d'impact nécessaire à la création de la ZAC (IEA).

- APPROUVE le règlement communal de l'assainissement.

Conformément à la convention signée entre la Commune de Dordives et le Conseil général du Loiret suite à l'arrêté préfectoral du 30 avril 2004 déclarant le projet de déviation de la RD 62 d'utilité publique, le Conseil, unanime, approuve le déclassement de la voie communale, dans sa portion comprise entre le PR 1+680 et le PR 1+144, qui sera reclassée dans le réseau routier départemental.

Le Conseil municipal, unanime,

- DECIDE de dénommer la rue située entre la rue de l'Ouche et la rue Victor Hugo traversant le lotissement du « Clos de l'Ouche », « **Rue du Général Patton** », libérateur de la Commune de Dordives en 1944.

- ACCEPTE de dénuméroter sept propriétés de la rue de l'Ouche, et DECIDE d'effectuer une nouvelle numérotation cohérente, du fait de la construction de maisons consécutive à la création du lotissement dans ladite rue et de REMETTRE gracieusement une plaque portant le nouveau numéro à chacun des sept propriétaires concernés qui ont été prévenus par courrier de ce changement.

S'agissant du Musée du Verre et de ses Métiers, le Conseil municipal, unanime, fixe le tarif de vente du livre « La Fille du Verrier » à la boutique du Musée.

M. le Maire informe le Conseil de l'attribution d'une subvention du Conseil Général du Loiret de 10800 € pour l'acquisition de «La naissance de l'homme », chef d'oeuvre exposé au Musée du Verre et des Métiers.

Le Conseil municipal, unanime,

- CONFIRME l'adhésion de la Commune à l'Association pour la réflexion sur la création d'un Parc naturel Régional du Bocage Gâtinais (ARBG) et DESIGNER M. NERAUD pour la représenter au sein de l'Assemblée générale de l'association.

- ACCEPTE, suite à des fuites, d'annuler partiellement des factures d'eau, conformément au règlement du service en vigueur.

M. le Maire fait part des remerciements de l'équipe enseignante et des enfants de grande section de maternelle partis en classe de mer aux Sables d'Olonne.

TOUR DE TABLE

Mme LAVAL signale qu'il n'y a pas de panneau indiquant les Hameaux de Saint Séverin au niveau du rond-point, sur la déviation de la RD 62. M. TROJANI indique qu'un panneau a été prévu par le Conseil général.

M. DELION fait part de la difficulté à joindre le service de Police Municipale à certains moments de la journée, notamment dans certaines situations exceptionnelles. M. le Maire indique qu'une réunion va être programmée très prochainement avec la Police Municipale pour évoquer différents problèmes constatés ces derniers temps.

Mme DEVAUX fait part des difficultés de stationnement des cars sur la RN17. M. le Maire indique qu'un arrêt existe à hauteur de l'abri bus en béton.

Mme DUFOUR fait remarquer que des camions stationnent le week-end dans la Zone d'activités des Ailes, malgré le panneau « interdiction de stationner aux + de 3,5 T ». Il sera demandé au Service de Police Municipale de veiller à faire respecter cette interdiction.

M. TROJANI demande des informations sur l'avancement du forage pétrolier. M. DOUCHET indique que les tests sont momentanément arrêtés. La société LUNDIN attend une nouvelle machine pour poursuivre.

Mlle FERNANDES demande s'il serait possible, pour ralentir la vitesse des véhicules circulant dans la rue de la Capioterie, d'instaurer des panneaux « stop » sur les quatre voies formant le carrefour rue de la Capioterie/rue Pasteur. M. le Maire indique que la proposition sera étudiée.

De même, à l'intersection de la rue de l'Ouche et de la rue de l'Eglise, la priorité à droite est dangereuse. Le Conseil souhaite l'installation d'un panneau « stop » au droit de cette rue. Il sera demandé au Service de Police Municipale de préparer un arrêté en ce sens.

Mme HOUDEVILLE demande des informations sur l'état d'avancement du dossier de la future maison médicale à Ferrières. M. le Maire lui indique qu'une réunion est prévue le 18 novembre prochain à Ferrières à ce sujet.

Elle s'inquiète de l'avenir de la démographie médicale dans la Commune. Le Dr SABATIER indique que la Commune va prendre bientôt des initiatives dans ce domaine.

Mme HOUDEVILLE fait part du mécontentement de certains propriétaires après réception d'un courrier leur demandant d'élaguer les branches dépassant sur le domaine public ; il est rappelé par MM. NERAUD et DOUCHET que les travaux seront mis en œuvre d'office, après mise en demeure si les demandes de la commune ne sont pas suivies d'effet afin de préserver la libre circulation des piétons sur les trottoirs.

M. SABATIER rappelle le récital du groupe « Gospel Dream » en l'église de Dordives, le 30 novembre prochain à 16 h.

M. le Maire rappelle la cérémonie du 11 novembre, qui aura lieu à 12 h au Monument aux Morts.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au vendredi 19 décembre 2008 à 20 h 30.

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 23 h 00.

Le conseiller général – Maire

Frédéric NÉRAUD